



## COMMISSION DES COMPETITIONS

### Groupe de travail sur la réforme des championnats de l'Oise Lundi 07 avril 2025 – Siège du DOF à Cauffry

**Présidents de Séance** : Kevin BENSMAN, Pierre BIENVENU et Stéphanie DORRE

*Clubs présents* : AS Verderel les Sauqueuse, US Breuil le Sec, ETS Ormoy Duvy, US Le Pays du Valois, AS Noailles Cauvigny, US Lieuvillers, AS Beauvais Oise, ESC Wavignies, US Margny les Compiègne, US Breteuil, AS Herchies Troissereux, AS Multien, FC Ponpoint Ruraville, AS St-Sauveur La Croix Saint Ouen.

Dans le cadre de la réforme des championnats du District de l'Oise, la Commission des Compétitions a invité les clubs du département à participer à un groupe de travail pour établir des scénarios possibles de cette réforme. Ce projet sera présenté durant les réunions d'accompagnement des clubs entre novembre 2024 et mai 2025 pour un vote des clubs lors de l'AG du samedi 21 juin 2025. Cette réforme est à l'étude et en cours de traitement pour une mise en application à partir de la saison 2026/2027.

**IMPORTANT** : Avant que les questions soient soumises au vote, le projet devra être validé par le Comité de Direction du DOF.

#### Déroulé de la réunion :

Cette réunion est la cinquième et dernière avant présentation au vote. Un récapitulatif des précédentes réunions a été présenté aux représentants des clubs. Les questions qui seront posées lors de l'assemblée générale se feront dans le cadre de la réforme du championnat du DOF avec le passage de deux groupes de D1 à 12 pour la saison 2026-2027. Elles ont été révisées et finalisées comme tel :

#### **Question 1 :**

Trois montées en R3 seront appliquées chaque saison. Le premier de chaque groupe + un troisième club qui sera désigné entre les deuxièmes des deux groupes. Comment ce barrage sera-t-il appliqué ?

- A : Match sec sur terrain neutre de niveau T4 minimum, désigné autant que possible à égale distance des deux clubs
- B : Meilleur deuxième basé sur mini-championnat (Calcul des résultats contre les 6 premiers du groupe)

#### **Question 2 :**

Est-ce que la deuxième division doit passer à 3 groupes de 12 clubs (en 2027/2028) ?

- A : Oui, la deuxième division doit passer à 3 groupes de 12 clubs
- B : Non, la deuxième division doit rester à 4 groupes de 10 clubs

#### **Note préalable à la question 3 :**

- Lors du passage de la D1 à 2 groupes de 12, en 2026/2027, il n'y aura qu'une seule montée de D2 en D1 ainsi que pour la D3 et la D4
- Si la réponse à la question 2 est « oui », il y aura 2 montées par groupe de D2 en D1 à partir de la saison 2027/2028

#### **Question 3 :**

À compter de la saison 2027/2028, les groupes de 10 équipes bénéficieront de :

- A : 1 montée automatique par groupe
- B : 2 montées automatiques par groupe

La réunion s'est clôturée à 20h00

Les Présidents de Séance,  
Kévin BENSMAN  
Pierre BIENVENU  
Stéphanie DORRE